MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

Décision n° 4552 du 20 juillet 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air

NOR : *INTJ1515786S*

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 9387 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424090S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er septembre 2015 :

Monamicq, Serge Nigend : 129 734 Numéro de livret de solde : 5 283 069

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er septembre 2015 :

Mauranne, Franck Nigend : 138 845 Numéro de livret de solde : 5 325 174

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 juillet 2015.

Le colonel, commandant la gendarmerie de l'air,
P. Aubert